

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quinze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON, s'est réuni salle Louise Michel à la commune déléguée de Bourmont, sous la présidence de M. Jonathan HASELVANDER, Maire de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON.

Dans le contexte lié à la crise sanitaire (Covid-19), et conformément au décret n°2020-571 du 14 mai 2020, la séance a été externalisée vers un lieu adapté à la distanciation sociale de circonstance.

Présents : Mmes KOMONS – MASSON – JEANMAIRE - BRIOT
MM. HASELVANDER – BINSFELD – JOLY – JEANDEMANGE – RUIZ - BADOINOT – GUILLERMO – MICHEL – POULAIN - BATONNET - SMET – ROSIER – BERNARD - FLORENTIN.

Absents excusés : M. GURY donne pouvoir à Mme KOMONS

M. Flavien BATONNET a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 2 juillet 2020, lu par Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité.

FORET COMMUNALE

(Délibération n°2020-079)

- Affouage et règlement : la commission des bois s'est réunie pour harmoniser le tarif et le règlement des affouages.

Le prix de la part est fixé à 100 euros représentant environ 25 stères. Les parcelles concernées sont : n°15 pour Bourmont-Gonaincourt, n°103, 104, 145 et 147 pour Nijon et n°233 et 234 pour Goncourt. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le prix de la part fixé à 100 euros ainsi que le règlement qui sera signé par chaque affouagiste.

(Délibération n°2020-080)

Destination des coupes 2021 : l'ONF propose les coupes 26, 50, 51, 52, 53, 103, 104, 145, 147, 226, 202, 204 et 206.

Le conseil municipal, décide l'inscription des coupes précitées à l'état d'assiette de l'exercice 2021 : vente sur pied des arbres de futaies affouagères par les soins de l'ONF et délivrance du taillis, des houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux affouagistes. Vote : pour 18, contre 0, abstention 1.

(Délibération n°2020-081)

- Vente de bois façonnés :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour exploiter en régie les parcelles 50, 51, 52, 53, 224, 225 et 226

Il est décidé de proposer à la vente des bois façonnés dans le cadre de contrat d'approvisionnement. La commune accepte de mettre en vente de gré à gré pour la saison 2020-2021 et en vente publique les produits suivants : un volume de 200 m3 d'hêtre/charme pour vente publique de chêne/frêne/précieux estimés à 650 m3.

- Contrat d'encadrement de chantier d'exploitation forestière et expertise 2020 par l'ONF : devis d'un montant de 5 190,00 € TTC

Les parcelles exploitées sont : pour Goncourt : 224, 225 et 226 et pour Bourmont : 34 et 35.

Le Maire est autorisé à signer le devis d'encadrement de chantier de l'ONF ainsi que les marchés d'exploitation et transports s'y rapportant.

PERSONNEL COMMUNAL

(Délibération n°2020-082)

- Modification du tableau des effectifs :

Le Maire précise que le contrat de Mme Martine GILLET, adjoint technique, arrive à échéance et propose de le reconduire en CDI et d'augmenter son temps de travail hebdomadaire de 7h30 à 8h15.

Accord du conseil municipal pour :

- passer le contrat de Mme Gillet en CDI à compter du 25 novembre 2020 ;
- créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 8 heures 15 hebdomadaires ;
- supprimer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 7h30 hebdomadaires.

Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

- Rupture conventionnelle : le Maire informe le conseil qu'il a reçu une demande de rupture conventionnelle de M. Franck Martin, adjoint technique. Après respect de la procédure comprenant : date d'entretien, délai de réflexion, date de signature de la convention, délai de rétractation, sa date de départ est fixée au 04 novembre 2020.

- Action sociale : (Délibération n°2020-083)

Le Maire propose de renouveler cette année le Pack Passtime comme cadeau de fin d'année aux agents. Le Pack comprend un guide de réductions valable un an avec des réductions découvertes et des réductions permanentes sur 180 partenaires en Haute-Marne+ une carte qui permet de bénéficier des offres permanentes dans tous les départements partenaires du Passtime. Le Maire propose également d'offrir ce cadeau aux 4 agents recenseurs qui ont effectué leur mission en début d'année 2020. Coût par agent : 49,90 euros. Accord du conseil vote : pour 18, contre 0, abstention 1.

SIVU DE LA VALLÉE DE LA MEUSE

(Délibération n°2020-084)

Le Maire précise que les délégués à élire pour le syndicat de Mise de Valeur de la Vallée de la Meuse sont au nombre de 2 titulaires et 2 suppléants.

Sont élus : titulaires : M. BINSFELD Lionel, M. BERNARD Arnaud

suppléants : M. MICHEL Raymond, M. JOLY Julien

Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

INDEMNITÉS DE SINISTRE

(Délibération n°2020-085)

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour encaisser les indemnités de sinistres suivantes versées par notre assureur Groupama :

- 12 135,93 € pour le sinistre du mur du cimetière de Bourmont (véhicule d'un tiers entré en collision)
- 10 492,69 € pour le sinistre des vitraux à l'église Saint-Joseph (vitraux cassés suite aux intempéries ou oiseaux)

ADMISSION EN NON-VALEUR

(Délibération n°2020-086)

La commission de surendettement des particuliers des Vosges a prononcé la recevabilité du dossier de M. David Ferrard, entraînant l'annulation de sa dette envers la commune déléguée de Goncourt (factures d'ordures ménagères de 2012 à 2014 d'un montant total de 280 euros). Accord du conseil municipal pour admettre en non-valeur cette somme de 280 € au budget principal. Vote : pour 9, contre 6, abstention 4.

SDED 52 CONVENTION SIG

(Délibération n°2020-087)

Dans le cadre du transfert de la compétence éclairage public, le SDED 52 propose à la commune la mise à disposition gratuite du SIG (Système d'Information Géographique) du SDED. Accord du conseil municipal.

Le Maire est autorisé à signer la convention s'y rapportant. Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

SUBVENTION ASSOCIATION

(Délibération n°2020-088)

Lettre du président de l'association Foire Expositions et Animations de Bourmont sollicitant une subvention de 500 euros concernant les investissements à réaliser en 2020 (achat de tables et stock écocup) pour la pérennité des marchés mensuels, du marché PCC et pour le maintien de son action éco-citoyenne. Accord du conseil : pour 14, contre 0, abstention 5.

(MM. BATONNET – BINSFELD et MMES MASSON – BRIOT, membres de l'association ne prennent pas part au vote)

**TRANSFERTS DE
CRÉDITS
BP 2020 EAU DE
NIJON**

- Décision modificative 1 : (Délibération n°2020-089)

La commune doit reverser sur le budget annexe assainissement de la commune de Bourmont entre Meuse et Mouzon la somme perçue en 2019 sur le Budget Eau de Nijon correspondant à la taxe d'assainissement 2019 pour la commune déléguée de Nijon suite à l'émission des factures d'eau. Il est nécessaire d'émettre un mandat au compte 678 sur le service Eau de Nijon.

Suite à des pannes imprévues, un dépassement de crédits au compte 2158.

En tenant compte des encaissements suivants réalisés en section d'investissement :

Compte 10222 : 2 455 €

Compte 131 : 1 313 €

Considérant que la commune est en attente du versement de subventions octroyées par l'Etat et le Conseil Départemental pour un montant total de 3189 € au compte 131,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les mouvements de crédits suivants en section d'investissement :

- Dépenses :

Compte 2158 : + 6 957 €

- Recettes :

Compte 10222 : + 2 455 €

Compte 131 : + 4 502 €

- approuve les mouvements de crédits suivants en section de fonctionnement :

- Dépenses :

Compte 615231 : - 2 500 €

Compte 678 : + 2 500 €

- Décision modificative 2 : (Délibération n°2020-090)

La commune doit effectuer 3 nouveaux branchements d'eau pour des particuliers.

Suite aux encaissements suivants réalisés en section de fonctionnement :

Compte 7581 : 662 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les mouvements de crédits suivants en section de fonctionnement :

- Dépenses :

Compte 023 : + 3 338 €

Compte 615231 : - 2 676 €

- Recettes :

Compte 7581 : + 662 €

- approuve les mouvements de crédits suivants en section d'investissement :

- Dépenses :

Compte 2158 : + 3 338 €

Compte 021 : + 3 338 €

**ÉGLISE
NOTRE-DAME
ÉTUDE
DIAGNOSTIC**

(Délibération n°2020-091)

L'église Notre-Dame présente actuellement certaines pathologies : vitraux cassés, infiltration dans la tour du clocher, gouttières percées... Après consultation de l'Architecte des Bâtiments de France, ses services proposent une assistance gratuite afin d'engager une étude diagnostic. Cette étude est estimée à moins de 40 000 euros HT et peut être subventionnée par la DRAC, la Région et l'Etat. Cette étude permettra d'établir un état sanitaire de l'édifice, un diagnostic des pathologies, un programme de travaux pluriannuel et hiérarchisé.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le principe de mise en place d'une étude diagnostic concernant l'église Notre-Dame de Bourmont et autorise le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix d'un maître d'œuvre en vue de la restauration d'un monument historique.

**SITE D'ESCALADE
AU PARC DES
ROCHES**

(Délibération n°2020-092)

La Fédération Française de Montagne et de l'Escalade (FFME) a dénoncé les conventions précédentes sur les sites d'escalades en milieu naturel. Le site naturel d'escalade situé au Parc

des Roches de Bourmont est concerné.

2 associations (Génération Roc de Chaumont et Escal' à Donf de Contrexéville) utilisent ce site. Une filiale va s'ouvrir à Bourmont sous la responsabilité d'Odile Masson.

Afin de maintenir en toute sécurité la pratique de l'escalade au Parc des Roches de Bourmont, le conseil municipal accepte de passer contrat avec la FFME concernant l'équipement et le contrôle-entretien du site naturel d'escalade de Bourmont. Vote : pour 19.

QUESTIONS DIVERSES

- Maison France Services : le maire informe le conseil que la Maison des Services La Poste a été labellisée Maison France Services.

- Sarl NOVALAIT à Graffigny-Chemin : suite à l'enquête publique, enregistrement d'une installation d'élevage et de méthanisation exploitées par la Sarl NOVALAIT est actée par arrêté préfectoral du 03/08/2020.

Service d'Incendie et de Secours 52 : le maire confirme qu'il a fait appel de la décision du tribunal administratif relative au mode de calcul mis en place par le SDIS pour la participation des communes au contingent.

Base nautique à Goncourt : M. Ruiz demande si un calendrier est établi pour le projet de base nautique. Le Maire précise que ce projet se lancera en 2021 dès l'acquisition effective de la maison Dewez.

Chemin : M. Ruiz précise qu'un chemin emmenant au Quad est à rénover en 2021 à Goncourt avec une extension possible vers la commune de Sommerécourt.

Panneaux d'entrée de village : M. Ruiz demande si les panneaux d'entrée de village seront changés en précisant le nom de la commune nouvelle. Le maire indique que le changement des panneaux n'est pas prioritaire. Il précise que des panneaux d'entrée de village à l'effigie des personnages célèbres de nos communes sont en cours d'élaboration.

Chemin de randonnée : M. Bernard sollicite l'enregistrement d'un chemin de randonnée qui a été ouvert à Goncourt.

Association Foncière : le maire tient à rappeler aux habitants que les travaux menés par l'association foncière sont payés par les propriétaires de terrains inclus dans le périmètre d'aménagement foncier. Ces propriétaires payant une redevance chaque année à l'association foncière.

La séance est levée à 21h45.